

*Commerce équitable*

# **Le label Max Havelaar : la garantie d'un contrôle indépendant tout au long de la chaîne**

*La certification des producteurs et des acteurs économiques*

Max Havelaar France - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil - 01.42.87.70.21  
[www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org)

# SOMMAIRE

Max Havelaar, FLO international, FLO-cert : qui fait quoi ?.....	3
FLO-Cert, garant du commerce équitable .....	4
ISO 65 : la reconnaissance internationale de l'indépendance .....	5
La certification des producteurs : un parcours très encadré .....	6
Contrôle des marques : 70 points passés au crible .....	8
Foire aux questions .....	10

# MAX HAVELAAR FRANCE, FLO INTERNATIONAL, FLO-CERT : QUI FAIT QUOI ?

## Promouvoir le commerce équitable : l'association Max Havelaar France

*À l'instar de 19 autres initiatives nationales, l'association à but non lucratif Max Havelaar France représente le label au plan national. Convaincre les acteurs économiques de s'engager*

### Accompagnement des entreprises engagées

- Analyse des marchés et des productions.
- Conseil et sensibilisation des importateurs, des transformateurs, des marques et des distributeurs.

### Appui aux producteurs

- Mise en relation des producteurs et des acteurs économiques industriels.
- Conseil aux producteurs pour une meilleure connaissance du marché français.
- Développement de certaines nouvelles filières équitables labellisées.

### Information et sensibilisation

- Information du public sur les conditions de vie des producteurs, le commerce équitable et son impact.
- Promotion du label.
- Plaidoyer pour un commerce international plus juste.

## Définir les règles et accompagner les producteurs : la fédération FLO

*Fairtrade Labelling organisations international fédère les 20 associations nationales du mouvement international et les trois réseaux continentaux de producteurs certifiés.*

### Définition des standards

Les standards qui définissent les règles du commerce équitable sont rédigés en concertation avec les producteurs pour chaque produit. Ils sont adoptés par une assemblée indépendante composée de représentants de producteurs, d'acteurs économiques et des associations nationales de labellisation, tel que Max Havelaar.

### Développement de nouvelles filières

Etudes, identification des producteurs...

### Appui au renforcement des organisations de producteurs

- Accompagnement des producteurs via des bureaux régionaux au Sud.
- Appui à la structuration d'organisations nationales et internationales.
- Mise en relation avec des ONG à même de répondre aux besoins des organisations en matière d'amélioration de la qualité, de commercialisation et de comptabilité.
- Processus de représentation au sein de réseaux continentaux de producteurs.

## Certifier et contrôler : la société FLO-Cert

### *Procédure agréée ISO 65*

### Certification des producteurs

- Inspection annuelle des coopératives et plantations sur la base des standards internationaux.
- Décision de certification par un comité de certification multipartite neutre composé de représentants des producteurs, des importateurs et des associations nationales.

### Agrément des acteurs économiques

- Audits des importateurs, exportateurs, transformateurs... et des marques engagées sur la base des standards internationaux.
- Contrôles physiques annuels et enregistrement des déclarations trimestrielles.
- Contrôle des flux : vérification que les quantités vendues sont égales aux quantités achetées
- Vérification que le prix versé au producteur est supérieur ou égal au prix minimum garanti, que la prime a bien été versée...

# FLO-CERT, GARANT DU COMMERCE ÉQUITABLE

S'assurer que les bénéfices du commerce équitable sont bien utilisés dans les pays du Sud pour un développement économique et social dans le respect de l'environnement : c'est dans ce but que le label Max Havelaar s'est doté d'un système de certification et de contrôle indépendant : FLO-Cert.

FLO-Cert offre aux consommateurs une certification et un strict contrôle des standards du commerce équitable. Comme d'autres organismes de certification, FLO-cert est agréé selon la norme-guide internationale ISO 65.

Au niveau international, près de **600 organisations de producteurs** et **1 700 industriels** se sont engagés à respecter les standards du commerce équitable. Toutefois, les dérives ne sont pas chose impossible. La mission de FLO-Cert est de conditionner l'attribution du label à la stricte application des standards.

FLO-Cert certifie les organisations de producteurs et agréé les acteurs économiques : exportateurs, importateurs, fabricants... Il détecte les manquements grâce à une méthodologie de contrôle affinée et un réseau d'inspecteurs sur le terrain :

- *Les quelque 600 organisations de producteurs* sont visitées une fois par an. Une visite dure entre 3 et 10 jours selon la taille de l'organisation. L'inspecteur vérifie en tout **250 points de contrôle**, allant de l'utilisation des bénéfices du commerce équitable au fonctionnement démocratique de l'organisation en passant par la non-utilisation des 118 pesticides interdits et de semences OGM.
- *Les acteurs économiques* en France sont également visités une fois par an. **Chaque inspecteur** vérifie **70 points de contrôle** : gestion des stocks et des emballages, facturation des volumes achetés et vendus en commerce équitable.

Ces contrôles permettent donc d'affirmer au consommateur deux points essentiels : un emballage avec le label Max Havelaar contient bien un produit issu du commerce équitable, et le prix du commerce équitable a bien été payé au producteur.

Les contrôles donnent lieu, le plus souvent, à des **actions correctives**, ajustements nécessaires à une meilleure application des standards. Au pire, la « **décertification** » **provisoire ou définitive** est décidée.

# ISO 65 : LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'INDÉPENDANCE

Les consommateurs veulent pouvoir faire confiance aux contrôles réalisés par les organismes de certification, et ce d'autant qu'ils ne peuvent contrôler eux-mêmes. Depuis sa création, FLO-Cert a adapté son organisation pour être en conformité avec la norme internationale ISO 65. Cette norme définit les conditions de transparence et d'indépendance pour les organismes certificateurs. L'accréditation ISO 65 certifie donc l'indépendance de FLO-Cert, l'impartialité et l'efficacité de ses contrôles, autant que la transparence de son activité.

## Que signifie une certification ISO 65 ?

Etre accrédité ISO 65 signifie que l'organisation indépendante DAP confirme que FLO-cert adhère aux règles internationales régulant la manière dont la certification devrait être faite. Elle contribue à la crédibilité du commerce équitable certifié.

Son attribution valide un travail de structuration très important. Toutes les procédures de certification se sont mises en place suivant cette norme. Créée en 2003, FLO-Cert est devenue le premier certificateur au monde de développement socio-économique.

## Pour obtenir la certification ISO 65, FLO-Cert suit six grands principes :

- **L'indépendance** : un bureau de certification doit être indépendant de toute pression extérieure pouvant influencer une décision de certification.
- **La transparence** : tous les points sur lesquels un producteur ou un acteur commercial sera évalué doivent être connus de ce dernier avant qu'il ne soit contrôlé. De plus, le processus de certification doit être expliqué. Ici, la règle d'or d'ISO est : « dis ce que tu fais et fais ce que tu dis ».
- **La qualité** : les décisions de certification ne peuvent être consistantes et appropriées que s'il y a la mise en place de mécanismes internes pour s'assurer que les actes correspondent bien aux intentions. La mise en place d'un système de contrôle qualité, appuyé par des audits internes réguliers de tous les processus appropriés est donc essentielle pour identifier les problèmes et pour améliorer le service en continu.
- **L'égalité** : tous les clients du système doivent être traités de la même manière.
- **La fiabilité** : un système de gestion de risque est mis en place.
- **La confiance** : un système de surveillance externe vérifie les procédures.

## Sur la base des rapports des inspecteurs, les décisions de certification sont prises collégalement par les organismes suivants :

Comité de certification FLO-Cert pour les producteurs au Sud	Comité de contrôle FLO-Cert Paris pour les acteurs économiques français
Deux représentants des producteurs Deux représentants des acteurs commerciaux Un expert extérieur Deux représentants des associations nationales	Un représentant élu des détenteurs de licence Un représentant d'association de consommateurs Deux représentants de Max Havelaar France Un représentant de FLO-Cert Paris Un expert en certification

# LA CERTIFICATION DES PRODUCTEURS UN PARCOURS TRÈS ENCADRÉ

**S'assurer que les bénéficiaires du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social : c'est dans ce but que le label Max Havelaar s'est doté d'un système de certification et de contrôle indépendant.**

Ils étaient trois il y a deux ans, ils sont plus de quarante aujourd'hui. Les employés de FLO-Cert sont un peu les anges gardiens du label Max Havelaar. Cette société a été créée par la fédération internationale FLO, afin de garantir une certification et un contrôle conforme aux exigences de transparence et d'indépendance de la norme internationale ISO 65 (voir ci-dessus). Ainsi, au sein du label, l'instance de contrôle est distincte des instances qui définissent les standards. Pour ainsi dire, le « judiciaire » est séparé du « législatif ».

## Candidatures

Le rôle du « judiciaire », c'est de vérifier que les bénéficiaires du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social. Car même si le système fonctionne bien, sur les quelque 600 organisations de producteurs, les dérives ne sont pas chose impossible. Le travail de FLO-Cert est donc de détecter les manquements graves comme, plus fréquemment, les « marges d'amélioration », grâce à une méthodologie de contrôle de plus en plus affinée. Lorsqu'une organisation de producteurs ou une plantation souhaite être certifiée, elle remplit un dossier complet de candidature. FLO-Cert cherche d'abord à comprendre si les « pré-conditions » sont réunies : transparence de gestion et démocratie dans les coopératives, formation d'un comité paritaire pour les plantations, absence d'utilisation des produits chimiques interdits... « *Nous ne cherchons pas à tout leur faire réinventer*, explique Maïke Höpken, en charge du traitement des candidatures. *Mais si par exemple ils ne tiennent pas de compte-rendu d'assemblée générale, nous leur demandons de le faire.* »

Quand l'organisation a fourni ces informations préliminaires, l'un des inspecteurs mandatés par FLO-Cert procède à une inspection initiale sur le terrain. Pendant cinq à dix jours, suivant une procédure précise, il visite les lieux, audite les comptes, s'entretient avec les producteurs ou les travailleurs...

## Comité de certification

Sur la base de son rapport, la décision reviendra au directeur de FLO-Cert, en concertation avec un comité de certification où sont représentés les producteurs, les acteurs commerciaux, des experts extérieurs et les associations nationales comme Max Havelaar France.

Le comité examinera de nombreux paramètres, mais privilégiera les structures saines : « *La première garantie qui nous semble importante, c'est que les producteurs aient le contrôle de leur organisation* », estime Evi Mateboer, analyste de certification.

Le commerce équitable n'est pas un monde idéal. Il est le début d'une dynamique de développement, et non une réalité figée. Ainsi, aux critères « minimum » s'ajouteront, trois ans plus tard, des critères « de progrès » que les acteurs devront suivre pour conserver leur certification. Entre-temps, des inspections de suivi permettront le passage en douceur d'un stade à l'autre. « *Il y a parfois des problèmes, mais nous sommes là pour les identifier et permettre de les résoudre* »,

rappelle Uriel Barrantes, analyste de certification. Dans ce cas, les coordinateurs locaux de la fédération FLO prennent le relais des inspecteurs pour épauler les organisations de producteurs dans leur démarche.

## Actions correctives

Ainsi, les cas de non-respect des standards la plupart du temps « mineurs », et « majeurs » dans un petit nombre de cas. « *Quand un problème survient, il touche souvent au même domaine, remarque Evi Mateboer. Il arrive que les producteurs aient du mal à gérer la prime de développement et à mettre en place pour elle des systèmes de comptabilité séparés.* »

Si la non-conformité est « mineure », le comité de certification préconise des « actions correctives » qu'elle doit mettre en oeuvre dans un délai imparti. Un réseau d'appui constitué par les coordinateurs de FLO et des réseaux d'ONG peuvent les y aider.

Dans les cas plus préoccupants d'une non-conformité « majeure » (travail forcé, non-redistribution de la prime, utilisation d'OGM...), le certificat peut être suspendu, et l'organisation être provisoirement contrainte de cesser de vendre via le label jusqu'à ce qu'elle ait résolu le problème. Mais la sanction ultime est simplement la «décertification», qui est arrivé dans environ 2% des cas les années passées.

## CONTRÔLE DES MARQUES 70 POINTS PASSÉS AU CRIBLE

Nous avons expliqué comment les organisations de producteurs étaient certifiées et contrôlées afin qu'elles appliquent les standards du commerce équitable au service d'un réel développement. Les contrôles ne s'arrêtent pas là. Quand un produit sort d'une coopérative certifiée, l'échange commercial ne fait que commencer. Arrivé au Nord, il passe par un ou plusieurs acteurs économiques : importateur, fabricant, distributeur... Afin que l'emballage qui porte le label contienne bien un produit issu d'un producteur certifié, FLO-Cert envoie des inspecteurs qui vont effectuer des contrôles annuels chez chacun d'entre eux. Ainsi, c'est toute la chaîne qui est auditée.



Une fois par an, un inspecteur indépendant mandaté par FLO-Cert se rend, sur rendez-vous, chez chaque acteur économique, afin de mener un audit où environ 70 points précis seront passés au crible.

L'inspecteur examine d'abord les registres et les historiques répertoriant les flux de marchandises. L'opérateur a-t-il une procédure écrite pour la réalisation d'inventaires permettant d'enregistrer le stock de produits du commerce équitable ?



Le contrôle se poursuit sur le site de production afin de suivre la marchandise de son entrée à sa sortie, en passant par sa transformation.





Toutes les mesures possibles ont-elles été prises pour s'assurer que les stocks de produits du commerce équitable sont séparés des autres lots ?



Les échantillons authentifient que le suivi fait par l'entreprise correspond à une facture donnée. Le contrôleur vérifie ce suivi, afin que les chiffres déclarés de l'achat au stock, et du stock à l'échantillon soient cohérents.



Les factures distinguent-elles clairement les produits du commerce équitable des produits conventionnels ?



Le stock enregistré et déclaré est-il conforme avec les résultats de l'inventaire physique ?



Les quantités d'emballages utilisés portant le logo Max Havelaar correspondent-ils aux ventes déclarées ?



Sur le lieu de stockage avant expédition, l'inspecteur contrôle l'étiquetage et l'emballage des produits.

Une fois l'audit terminé, l'inspecteur rédige un **rapport de clôture** en présence du représentant de l'entreprise concernée. Sur la base de ce rapport synthétique, l'auditeur écrit un rapport détaillé de la visite qu'il transmet à FLO-Cert France, lequel en contrôle la qualité, puis le renvoie à l'entreprise. Celle-ci fait ses commentaires et définit les actions qu'elle compte mettre en place pour remédier aux points qui peuvent poser problème.

Le tout est ensuite soumis au **comité de certification**, composé d'un expert en certification, d'un représentant d'une association de consommateurs, d'un représentant élu des détenteurs de licence, de représentants de Max Havelaar France et de FLO-Cert. Le comité décide du renouvellement ou non de l'agrément FLO-Cert, et donc du renouvellement du droit d'utilisation du logo Max Havelaar sur ses produits.

# FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CERTIFICATION DU LABEL MAX HAVELAAR

## FLO et FLO-Cert : quels gages d'indépendance ?

Conformément à la norme ISO65, les statuts de FLO-Cert comprennent des procédures de confidentialité. Les conseils d'administration sont distincts. FLO dirige la stratégie de FLO-Cert en tant qu'entreprise, mais n'a pas son mot à dire sur l'opérationnel et les décisions de certification.

## Peut-on vraiment parler de label à propos de Max Havelaar ?

La définition commerciale du label est la suivante : « *Marque collective exprimée sous la forme d'une inscription, d'un signe ou d'un logo apposé sur un produit et qui atteste que ce dernier possède un certain nombre de qualités et de caractéristiques* » (Gilardi, Koehl, Dictionnaire de mercatique).

En Europe, de nombreux « labels » répondent à cette définition. **Pour le consommateur, l'important est de savoir deux choses : quel cahier des charges derrière ce label ? Quel contrôle ?** Max Havelaar s'efforce de donner un maximum de garanties sur ces deux points.

En France, le législateur a donné une définition très stricte du label dit « de qualité », afin d'éviter la profusion de signes qui pourraient générer la confusion chez les consommateurs. Cette définition implique un agrément particulier de l'Etat. Aujourd'hui, en France, les labels répondant à cette définition sont extrêmement rares. C'est le cas du Label Rouge.

## Pourquoi les producteurs doivent-ils payer leur certification ?

Les organisations de producteurs paient 250€ au moment de leur certification. Ensuite, elles paient les visites de contrôle annuelles dont le coût dépend de leur taille. C'est la norme ISO 65 qui l'impose. Cette exigence garantit une égalité de traitement entre tous les candidats à la certification. Depuis la mise en place de ce système il y a deux ans, FLO-Cert a pu améliorer la qualité et l'opportunité de ses services de contrôle et de certification.

De nombreuses coopératives de producteurs ont compris qu'investir dans la certification équitable leur permet d'accéder à des marchés du commerce équitable à des prix plus rémunérateurs que le marché conventionnel. La prime de développement versée par l'acheteur intègre le retour sur investissement de ce coût de certification. La plupart des organisations de producteurs sont donc en mesure de payer le renouvellement annuel de la certification.

Concernant les organisations de petits producteurs pour lesquels les frais de certification sont un frein à leur entrée dans le système, FLO a mis en place un fonds de certification couvrant jusqu'à 75 % des frais de certification.